



AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 1/2022/0543/170 du 20 octobre 2023 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, la société AREND & FISCHBACH a été autorisée relative à l'exploitation d'un immeuble de bureaux, d'un parking couvert et d'installations de production de froid à Mersch, 5, rue Edouard Kraus.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent faire appel contre l'autorisation susdite auprès du Tribunal Administratif.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir le jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 13 novembre 2023
le secrétaire, le bourgmestre,